

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE
SAINT-FÉLICIEN TENUE LE TRENTIÈME JOUR DE
SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF.

30-0919-05

OBJET : DÉCLARATION / MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR DANY BOUCHARD
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉCLARER la Ville de Saint-Félicien « municipalité alliée
contre la violence conjugale ».

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

À SAINT-FÉLICIEN, CE 2 OCTOBRE 2019



M^{re} LOUISE MÉNARD, AVOCATE
GREFFIÈRE DE LA VILLE